

Rapport d'Activité
Secteur Coordination des CAP, Affaires Individuelles et Relations avec l'Avocat
de Melle 2011 à Arras 2014

Coordination des CAP

Le SNETAP-FSU est représenté par des élus dans presque toutes les commissions administratives ou consultatives paritaires, soit dans plus d'une vingtaine d'instances, renouvelées tous les 3 ans à un rythme propre à chacune d'elle jusqu'en automne 2011.

Les modalités et calendriers d'élection ont été modifiés à compter de fin 2011, par rapprochement avec la consultation générale et les élections aux autres instances (CTM, CTEA etc...).

Après le congrès de Melle le SNETAP était mobilisé par divers groupes de travail pour organiser au mieux ces élections à enjeu élevé.

Au total 16 CAP étaient concernées par les scrutins de novembre et décembre 2011. Seules les CAP et CCP renouvelées en 2010 n'étaient pas à renouveler.

Le Snetap a obtenu de nombreux sièges dans 14 des 16 CAP, très souvent de façon majoritaire, voire même avec la totalité des sièges.

Par la suite, plusieurs réunions des élus paritaires ont permis de former et coordonner leurs actions et interventions dans ces différentes CAP et CCP, en accord avec les mandats de notre syndicat. Face à l'Administration nos élus défendent avec beaucoup d'énergie les intérêts de tous les collègues avec beaucoup de rigueur et dans le respect de la légalité des règles qui doivent s'appliquer, tant dans les dossiers de mutation, de l'avancement et progression dans la carrière, que des demandes de congés formation ou mobilité... de chaque agent.

Dans les CAP des corps administratifs où le Snetap se partage les postes d'élus avec le SNUITAM, ce travail de coordination a été réalisé avec le concours actif du secteur Corporatif.

Le Snetap a également recherché une harmonisation des outils de communication utilisés par les diverses CAP, notamment pour une meilleure diffusion par voie électronique des résultats à l'issue des CAP (déploiement d'un outil commun en cours).

Aujourd'hui il s'agit d'aborder une nouvelle période de préparation intense au renouvellement de la totalité des CAP et CCP qui mobilisera le SNETAP durant l'automne 2014, en lien avec la consultation générale et le renouvellement des autres instances, CTM, CTEA, CTREA prévus en décembre 2014.

Affaires individuelles et relations avec les avocats

Les difficultés nombreuses et très variées que peuvent rencontrer les collègues dans nos établissements ne sont malheureusement pas en baisse.

Le secteur recueille de nombreuses demandes d'informations, de clarification, d'intervention et d'aide sur des domaines très divers tel que des situations administratives floues ou mal assumées par l'Administration, parfois avec beaucoup de lacunes et imperfections, des situations de conflits qui entravent la bonne marche d'un établissement, voire des situations de stress au travail et même de harcèlement.

A partir d'un premier examen d'une situation, par les faits rapportés par l'intéressé, ou transmis par un représentant local ou régional, notre souci est de trouver rapidement le ou les interlocuteurs les mieux à même de pouvoir apporter les éléments de réponses au problème posé.

Un groupe de travail autour des dossiers individuels et des situations difficiles, voir de harcèlement au travail, a permis de procéder à l'analyse des cas les plus délicats. Ce groupe a également poursuivi le travail d'amélioration de nos outils et moyens de prise en charge et de suivi de ces dossiers difficiles.

En rapport avec le secteur corporatif, les élus catégoriels, les élus des CAP et CCP, les réponses et dénouements peuvent être très variables et plus ou moins rapides suivant les cas.

Tous les ans, en plus des cas les plus simples, une trentaine environ d'affaires individuelles nouvelles nous sont soumises, chacune plus ou moins sensibles ou épineuses à régler.

Pour plusieurs d'entre elles ce suivi se prolonge malheureusement très longtemps, un an, voire plusieurs années, avant d'aboutir à une solution pleinement acceptable.

Il arrive également que certaines situations mettent en conflits des adhérents Snetap entre eux, ce qui a nécessité dans plusieurs cas l'intervention de la commission de conciliation, dont les conclusions ont été présentées au CSN pour décision.

Depuis plus d'un an, le Snetap a pu trouver en interne une aide supplémentaire très précieuse dans le domaine juridique. Cette aide juridique est une avancée importante dans la phase de préparation d'un dossier difficile qui nécessiterait une saisine d'un tribunal, avec le plus souvent la nécessité d'une prise en charge par un cabinet d'avocat.

C'est le Bureau National qui étudie ces cas en dernier ressort, pour décider de notre soutien à accorder, et d'une prise en charge éventuelle par un cabinet d'avocat.

Longtemps tourné vers un seul cabinet d'avocat parisien, le Snetap a été amené à faire appel à des cabinets supplémentaires, suivant les types de situations rencontrées, et la proximité géographique parfois utile à considérer dans certains cas.

Au total sur les 3 dernières années ce sont une dizaine de dossiers par an confiés à des cabinets d'avocat par le Snetap, ce qui représente un coût de 10 000 à 20 000€ par an.

Le Snetap a constamment le souci d'aider ses adhérents au plus près de leurs préoccupations et soucis, afin de leur apporter les meilleures réponses possibles de dénouement à leur situation.

Jean-Georges Kempf, secrétaire du Secteur